



DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DROIT DE L'URBANISME

Ce nouveau Diplôme d'Université, créé à l'initiative de l'UFR Faculté de Droit de Toulon, vous procurera de nouvelles compétences et vous permettra d'appréhender l'essentiel du droit de l'urbanisme.

OBJECTIFS

A l'issue du diplôme, les candidats seront en mesure de maîtriser et connaître les règles d'urbanismes de fond et des procédures qui lui sont attachées.

PUBLICS CONCERNÉS

Ce Diplôme d'Université s'adresse aux experts qualifiés dans le domaine de l'urbanisme mais également à toute personne exerçant ou appelée à exercer une activité professionnelle dans cette spécialité :

- > Notaires,
- > Avocats,
- > Juristes,
- > Agents immobiliers,
- > Personnel de mairie,
- > élus,
- > etc.

Il s'adresse également aux étudiants désireux de se perfectionner dans cette matière (concours administratifs locaux ou nationaux, recherche, etc.)

INFORMATIONS COVID-19 :

Organisation de votre espace de formation : nous nous engageons à respecter la limitation du nombre de stagiaires par formation, à faire appliquer les règles sanitaires au sein de nos locaux et à la pratique des gestes barrières par nos personnels et enseignants.

Continuité de la formation : cette formation en présentiel, est susceptible de vous être proposée en distanciel en cas de fermeture des campus de l'Université de Toulon. Les prérequis demandés en matière d'équipement sont un ordinateur de bureau ou portable muni de caméra et audio (internes ou externes) et d'un accès internet.

ID. DATADOCK n° DD 0007569
Formation continue
Déclaration d'activité (NDA)
N° 93 83 P00 26 83
Siret : 198 307 662 00017



MODALITÉS

Durée des études :

- > Septembre 2021 à mars 2022
- > 1 jour/semaine - le jeudi
De 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

Lieu :

- > Université de Toulon
Campus Centre Ville

Informations :

- > T. 04 94 14 26 34 / 04 94 46 75 72
- > dfpa.droit@univ-tln.fr

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

- > **Véronique FUMAROLI**
veronique.fumaroli@univ-tln.fr



Formation Professionnelle et Alternance

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS - 105 H

UE1 (15 H) : LES RÈGLES D'UTILISATION DU SOL

- | Schéma de cohérence territoriale
- | Plan local d'urbanisme
- | Carte communale

UE2 (15 H) : LES AUTORISATIONS D'URBANISME

- | Le permis de construire, d'aménager, de démolir et la déclaration préalable

UE3 (15 H) : LA STRUCTURATION DES SOLS

- | Quels sols pour quelles constructions en région PACA ?

UE4 (15 H) : LES LÉGISLATIONS SPÉCIFIQUES

- | Loi Montagne et Loi Littoral

UE5 (15 H) : LE CONTENTIEUX PÉNAL DE L'URBANISME

- | Les infractions
- | Les sanctions
- | Les procédures de contrainte
- | Le maire garant du respect de la réglementation sur son territoire

UE6 (15 H) : IMMEUBLES EXISTANTS

- | Travaux sur l'existant
- | Création de logements
- | Les différents contrats
- | Loi ELAN et l'information des acquéreurs

UE7 (15 H) : DROIT DE PROPRIÉTÉ ET CONSTITUTION

- | Atteinte au droit de propriété
- | Limitation du droit de propriété par le permis de construire et la politique foncière

UE8 : MÉMOIRE ET RÉSULTAT

- | Rédaction et soutenance de mémoire - Epreuve écrite - Epreuve orale



QUALIFICATION DES FORMATEURS

- › Les formateurs sont soit des enseignants de l'Université de Toulon, soit des socio-professionnels spécialistes du domaine.
- › Chaque candidature est soumise à l'approbation du Conseil Académique Restreint qui valide la qualification des intervenants.



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- › La démarche pédagogique appliquée par les formateurs est adaptée aux apprenants et vise à faciliter l'apprentissage.
- › Au cours de la formation, plusieurs méthodes seront appliquées telles que les méthodes interrogative, active et expérientielle, basées sur le questionnement, la participation active et la mise en œuvre d'un projet en situation réelle.
- › Les enseignants croisent diverses modalités pédagogiques qui se révèlent complémentaires et permettent en fonction des objectifs des diplômes, d'optimiser le temps d'étude : enseignements en présentiel, hybrides et à distance. Pour cela, ils peuvent s'appuyer au sein de l'université de Toulon, sur de nombreux équipements et outils numériques.
- › Une bibliographie sur la thématique du diplôme est fournie aux stagiaires pour poursuivre leur apprentissage.



MATÉRIELS ET SALLES DE COURS

- › Nos salles de cours sont équipées de matériel nécessaire pour la diffusion des cours et pour les ateliers pratiques : équipements vidéo, matériel informatique.
- › Les outils numériques mis à disposition dans l'université sont également à la pointe pour permettre des enseignements hybrides et à distance : plateformes interactives (Moodle, POD), classes à distance (BBB, TEAMS), outils favorisant l'interactivité «enseignant-apprenant» (Wooclap).
- › Les + de l'Université : la bibliothèque universitaire sur le campus est accessible aux stagiaires pour consulter des revues et ouvrages. De nombreuses ressources en ligne sont également accessibles à tous les étudiants.

COÛT PÉDAGOGIQUE*

- › Paiement personnel : 1 575,00 €
- › Prise en charge : 2 625,00 €
- › Droits universitaires en sus du coût pédagogique : 170 €*
 - › Tout stage est dû selon les modalités prévues dans le contrat de formation.

* Droits pour l'année 2020-2021 susceptibles de modification pour l'année 2021-2022.

CANDIDATURE

- › Du 1^{er} juillet au 20 septembre 2021 sur eCandidat : <https://callisto.univ-tln.fr/eCandidatFP/>
- › L'autorisation d'inscription est délivrée par une commission d'accès au diplôme après examen du dossier.

PRÉ-REQUIS

- › Un niveau bac + 2 minimum dans le domaine de compétence est requis.

MODALITÉS D'ÉVALUATION*

- › Les examens du DU Droit de l'urbanisme sont composés de trois épreuves : d'une épreuve écrite, d'une épreuve orale et d'une soutenance de mémoire.
- › Les trois épreuves sont notées sur 20 avec un coefficient de 1.

Admission au diplôme :

- › Chaque épreuve est notée de 0 à 20 associée à un coefficient identique, une moyenne finale sera réalisée et déterminera l'obtention du DU.
- › Le Diplôme d'Université est obtenu avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

* Extrait du règlement des études : www.univ-tln.fr/-Formation-continue-.html

EFFECTIF

- › Effectif minimum : 14
- › Effectif maximum : 25
- › L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

HANDICAP

- › Toutes les informations sur le handicap à l'université de Toulon : www.univ-tln.fr/-Handicap-.html